

Bruxelles, le 27 mars 2025
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0060(NLE)

7496/25
ADD 1

RECH 125
ATO 12

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	26 mars 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 111 final
Objet:	ANNEXES de la proposition de DÉCISION DU CONSEIL portant adoption du programme complémentaire de recherche concernant le réacteur à haut flux à Petten pour la période 2024-2027, à mettre en œuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 111 final.

p.j.: COM(2025) 111 final



Bruxelles, le 26.3.2025
COM(2025) 111 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

de la

proposition de DÉCISION DU CONSEIL

portant adoption du programme complémentaire de recherche concernant le réacteur à haut flux à Petten pour la période 2024-2027, à mettre en œuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique

ANNEXE I

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les principaux objectifs du programme sont les suivants:

- 1) assurer une exploitation sûre et fiable du réacteur à haut flux (HFR) afin de garantir la disponibilité du flux neutronique à des fins expérimentales;
- 2) permettre une utilisation efficiente du HFR par des instituts de recherche dans un large éventail de disciplines: amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires, santé (y compris le développement d'isotopes médicaux), fusion nucléaire, recherche fondamentale et formation, ainsi que gestion des déchets (y compris la possibilité d'étudier les questions liées à la sûreté des combustibles nucléaires pour les filières de réacteurs présentant de l'intérêt pour l'Europe).

ANNEXE II

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS

Les contributions financières au programme proviennent des Pays-Bas et de la France.

Elles se répartissent comme suit:

Pays-Bas: 26 215 000 EUR

France: 600 000 EUR

Total: 26 815 000 EUR

Ces contributions sont versées au budget général de l'Union et affectées au présent programme. Une partie des contributions au titre du programme peut également couvrir les dépenses effectuées en 2024 pour l'exploitation du HFR, conformément au programme de travail à convenir entre les pays contributeurs et la Commission.

Ces contributions sont fermes et non révisables en ce qui concerne les variations liées aux coûts de fonctionnement, de maintenance et de déclassement.

ANNEXE [...]